La LDH se targue d’être une organisation politique, a-t-elle droit à ses subventions d’association ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 16 avril 2014

Dans ses rapports d’activités annuels 2011 et 2012 -à ne pas confondre avec les bilans financiers-, la LDH, *Ligue des droits de l’Homme*, reconnait à maintes reprises être une association politique, une organisation politique :

. « La LDH est une organisation politique généraliste et militante »
. « Interventions et actions, passe en revue les domaines où la LDH entend jouer son rôle d’association politique citoyenne.
. « Droits de l’Homme, c’est le nom de la nouvelle version d’une lettre électronique publiée par la LDH. Puisque la Lettre n’est plus automatique, c’est son contenu politique qui prime. »
« L’année 2011 a été largement consacrée à faire connaître ce Pacte (« Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté »), en espérant que les forces politiques de progrès en

reprendraient à leur compte la part la plus large possible… Pour les membres de la LDH, pour ses partenaires, ce bilan annuel donne à voir notre capacité à juger lucidement de nos capacités, à produire une pensée politique et à la faire vivre dans l'action. »

Un peu plus bas d'ailleurs, la LDH illustre on ne peut mieux sa capacité à produire lucidement une pensée politique : « *L'année 2011, marquée notamment par les avancées de la démocratie au sud de la Méditerranée…* »
Etc, etc…

D'où cette question : les subventions -dont voici à nouveau la liste pour 2012- obtenues par cette organisation politique qu'est la LDH sont-elles vraiment légales ?
Ventilation des subventions reçues par la LDH :
Répartition par organisme / Montants en euros

ACSE : 115 500
CDVA : 10 500
J&S (dont Fonjep) : 26 321
Matignon : 36 800
Politique de la ville : 16 000
CNL : 3 000
Subventions convention : 2000
Conseil régional Ile de France (dont Emplois Tremplin) : 75 889
Autres conseils régionaux : 60 585
Instances européennes : 81 535
Départements : 73 165
Communes : 244 691
Autres Subventions : 73 826
TOTAL : 819 811

http://www.courrierdesmaires.fr/2070/les-relations-des-collectivites-locales-avec-les-associations-50-questions/

On comprend qu'à la fin de ses rapports annuels, la LDH se confonde en remerciements pour ceux qui la subventionnent aussi généreusement, sans projets à la clef :
« *Remerciements :*

Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2012.
Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération et avec lesquelles nous avons des conventions. »

Un dernier mot de ma part, cette fois à l'adresse des postulants à la LDH et des adhérents. En fait, la bonne planque à la LDH, c'est peut-être seulement pour la vingtaine de salariés du siège, 138 rue Marcadet 75018 PARIS. Les autres sont déçus et ne restent pas trop longtemps ; en 2011 il y a eu 1 333 nouvelles adhésions à la LDH et 1 372 départs ; en 2012, 1 066 adhésions et 1052 départs.
http://www.ldh-france.org/Rapport-financier-de-la-LDH.html?

Pour ceux qui quittent la LDH, pensez à emmener en partant des documents, surtout financiers, ceux que la LDH doit légalement (vous) fournir laissent à désirer, côté transparence.

Philippe Jallade